



### **Annexe au Règlement des compétitions officielles**

#### *Essai d'un nouveau système de planification de l'arbitrage*

Cette annexe est valide uniquement pour la ligue A durant la saison 2021-2022.

1. **Swiss Tchoukball essaie d'organiser le planning de l'arbitrage en accord avec les arbitres et les clubs avant le début du championnat, soit le 27 septembre 2021.**
  - En cas de réussite de cette planification par Swiss Tchoukball, l'article 19 du *Règlement des compétitions officielles* est ignoré.
2. Dans le cas où l'arbitre prévu est dans l'incapacité de se rendre au match malgré le planning établi en début de championnat, l'arbitre l'annonce aux équipes et essaie de trouver un arbitre de remplacement. Si aucun arbitre de remplacement n'est trouvé, le match doit être reporté.

Accepté par l'Assemblée des délégués, le 23 juin 2021